Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260122-C_2026_01_22_04-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 16 janvier 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 22 janvier 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président,**

M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Michel GAIGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Yannick LE MOIGNE, M. Stéphane MOREL, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Matthieu BÉRÉHOUC (à partir de la délibération N° C-2026-01-22-02), Mme Gaëlle BERROU, M. Christian BODÉRÉ, Mme Sonia BORDET, M. Jean-Marc BREN, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, Mme Lauriane CARROT, M. Stéphane DAOULAS, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H (à partir de la délibération N° C-2026-01-22-02), Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, Mme Fabienne LE GARS, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, Mme Lénaïg LOPÉRÉ, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Anne MADELEINE (à partir de la délibération N° C-2026-01-22-02), Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, Mme Anne PRONOST, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Olivier ANSQUER à M. Daniel LE PRAT
Mme Danielle BOURHIS à M. Yves CANÉVET
Mme Michelle DIONISI à M. Stéphane LE DOARÉ
M. Jean-Claude DUPRÉ à M. Christian LOUSSOUARN
M. Cyrille LE CLEAC'H à M. Yannick LE MOIGNE (jusqu'à la délibération N° C-2026-01-22-01)
M. Jean L'HELGOUARC'H à Mme Sonia BORDET
M. Jacques TANGUY à Mme Valérie DRÉAU
Mme Patricia WILLIÈME à Mme Marie-Pierre LAGADIC

Absents excusés :

M. Jean-Edern AUBRÉE, M. Laurent CAVALOC, Mme Estelle GUICHAOUA, M. Bruno JULLIEN, M. Éric LE GUEN, M. Jean-Luc TANNEAU

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOC'H et ROPARS, MM. GAUTHIER, LE BERRE et PEREZ, agents de l'EPCI

Secrétaire de séance : Nathalie CARROT-TANNEAU

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	29, 32 à l'arrivée de M. BÉRÉHOUC, M. LE CLEAC'H et Mme MADELEINE
Votants	37, puis 39

Date de la convocation : 16 janvier 2026
Date d'affichage : 16 janvier 2026
Date d'expédition du rapport : 16 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260122-C_2026_01_22_04-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 22 janvier 2026	N° Acte : C-2026-01-22-04
Objet : Projet maison France services / maison de l'économie (MFS/ME) : conclusion d'un bail emphytéotique	Classification : 3.3 – Locations

Afin de faciliter les démarches administratives des usagers sur l'ensemble du territoire national, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la ville, l'État encourage le déploiement, depuis 2019, du réseau France services.

En parallèle, au regard des besoins identifiés et des profondes évolutions du monde du travail, la CCPBS avait réalisé dès 2018, une étude d'opportunité autour de la création d'un réseau d'espaces de travaux à usages flexibles et partagés sur le territoire.

Au regard de ces éléments, dans un souci d'optimisation des ressources, le choix s'est porté en priorité sur la création d'un site hybride et innovant, dans une approche transversale qui consiste à considérer l'entrepreneur ou le télétravailleur comme usager et habitant du territoire.

En cohérence avec les enjeux de revitalisation des centralités, les élus ont souhaité saisir l'opportunité de réhabiliter une friche située au cœur du quartier de la gare à Pont-l'Abbé.

Le conseil communautaire du 27 juin 2024 a ainsi validé un certain nombre d'orientations concernant le projet de maison France services / maison de l'économie.

En parallèle, le département du Finistère a confirmé sa volonté d'intégrer le centre départemental d'action sociale (CDAS) dans le futur bâtiment.

Le conseil communautaire, en date du 2 octobre 2025, a validé l'avant-projet définitif de cet équipement communautaire et arrêté le coût prévisionnel des travaux (4 579 000 € HT) et le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre y afférente (574 856,09 € HT).

La demande de permis de construire a été déposée en décembre 2025 et est actuellement en cours d'instruction.

Dans le souci de conserver la maîtrise foncière du terrain qui recevra la maison France services et la maison de l'économie, la commune de Pont-l'Abbé a souhaité opter pour la réalisation d'un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans à titre gracieux. Le principe de gratuité se justifie par un motif d'intérêt général.

Ce bail portera sur une partie de la parcelle AI-363 pour représenter une surface d'environ 2 380m².

Il est précisé que la dépollution et les diagnostics "amiante" avant travaux et avant démolitions et les frais de notaire seront pris en charge par la CCPBS. De plus, par courriel du 8 janvier 2026 adressé à la commune de Pont-l'Abbé, le président de l'unité locale de la Croix-Rouge a informé la commune de la libération des locaux. Le bien est donc libre de toute occupation.

Le bail emphytéotique ainsi conclu avec la commune de Pont-l'Abbé sera constitutif de droits réels.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes du bail figurant en annexe et les conditions susvisées ;
- autorise le président à signer la promesse de bail annexée à la présente délibération et le bail emphytéotique avec la commune de Pont-l'Abbé.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)